

Crédit d'impôt : les tarifs des cliniques vont bien baisser

SANTÉ

Les cliniques vont bénéficier du crédit d'impôt compétitivité.

Etienne Lefebvre
lefebvre@lesechos.fr

Alors que la Fédération hospitalière de France (FHF) élisait son président (lire « En bref », ci contre), la Fédération de l'hospitalisation privée présentait hier ses vœux. L'occasion pour Jean-Loup Dourousset, président de la FHP, de

souligner que « 30 % des cliniques et hôpitaux privés sont en déficit et comptent sur une évolution tarifaire positive pour survivre ». Un message lancé alors que le gouvernement, sous la pression de la FHF et des parlementaires socialistes, s'est engagé à ce que les tarifs que les cliniques facturent à la Sécurité sociale sur leurs actes soient abaissés, afin de tenir compte de leurs gains issus du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice). Les hôpitaux publics, eux, n'en bénéficieront pas et dénoncent l'avantage concurrentiel (plusieurs centaines de millions) donné au privé.

Les tarifs 2013 vont bientôt être fixés. La FHF indique avoir obtenu des garanties qu'un premier geste sur les tarifs des cliniques sera entériné. La compensation du crédit d'impôt sera néanmoins étalée sur deux ou trois ans afin de lisser les effets, très sensibles pour les établissements, d'une baisse de tarifs. Si les tarifs du secteur sanitaire sont pilotés au niveau national, la FHF s'inquiète en revanche du secteur médico-social (maisons de retraite), pour lequel les tarifs sont départementaux : le gouvernement ne voit pas comment pénaliser le privé afin de compenser le Cice. ■